

Politique interjurassienne de la jeunesse : où en est-on ?

Magali Rohner (Verts)

Il existe depuis plusieurs années une loi cantonale qui traite de la politique de la jeunesse dont le Gouvernement exerce la haute surveillance (art. 14).

Un poste de délégué(e) à la jeunesse interjurassienne, rattaché au Service de l'action sociale, a été créé (art. 20). Il a plusieurs attributions, notamment celle de sensibiliser et d'informer la jeunesse en matière de droits des enfants, et en particulier les jeunes en matière de droits politiques (art. 20).

Ce poste peut être institué dans le cadre de collaborations intercantionales et transfrontalières (art. 21). C'est précisément ce qui existe chez nous. Notre déléguée est interjurassienne.

Il est institué également une commission de coordination (art. 22). La commission assure la liaison entre les services publics et les organismes privés s'occupant de la jeunesse. Elle veille à la cohérence des actions entreprises. Elle est à l'écoute des aspirations, des préoccupations et des problèmes de la jeunesse du canton. Elle peut formuler des propositions à l'intention des départements concernés et du Gouvernement.

Elle est composée d'au moins neuf membres issus des milieux concernés, nommés par le Gouvernement pour la législature. Leur mandat est renouvelable.

La déléguée à la jeunesse participe aux séances de la commission avec voix consultative.

Les questions suivantes sont posées au Gouvernement :

- 1. Quelles sont les actions menées actuellement par la déléguée à la jeunesse en matière de promotion des droits des enfants et des droits politiques auprès des jeunes dans notre canton ?**
- 2. Depuis sa nomination, quelles ont été ses actions en matière de promotion des droits de l'enfant et des droits politiques pour les jeunes dans notre canton ?**
- 3. Quelles ont été les interventions, initiatives et propositions de la commission de coordination en faveur de la jeunesse depuis le début de la présente législature ?**
- 4. Combien de fois s'est réunie la commission depuis le début de la législature et de quand date sa dernière session ?**
- 5. Le financement interjurassien du poste de déléguée est-il encore possible au vu des dernières décisions du CJB ?**

Magali Rohner (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Pauline Godat (Verts)

- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 03 avril 2024